Compte-rendu du comité de quartier Mairie – Jeudi 6 juin 2024

Etaient présents :

- Alexis TEILLET, Maire
- Mathieu FLOWER, Adjoint au Maire délégué à la politique de la ville et à la démocratie locale
- Catherine CHEVALIER, Adjointe au Maire déléguée au cadre de vie et aux déplacements
- André MULLER, Adjoint au Maire délégué à la prévention et à la sécurité
- François HEEDER, Directeur général adjoint des services techniques
- Olivier CARETTE, Responsable de l'urbanisme
- Marius NICE, Chef de la police municipale
- Jérémy DELAG, Adjoint au Chef de la police municipale

Introduction

Pour rappel, la Ville est découpée en 6 comités de quartier :

- Quartier de l'Orge
- Quartier Grand-Vaux
- Quartier Jean Moulin
- Quartier Mairie
- Quartier du Coteau
- Quartier du Plateau

Ces comités sont ouverts à tous avec une fréquence de deux sessions par an. Tous les habitants peuvent y assister et évoquer les sujets de leur quartier pendant deux heures, soient de 19h30 à 21h30.

Chaque comité fait l'objet d'un ordre du jour. A l'occasion de la quatrième session de la Mairie, les sujets suivants ont été abordés :

1° - Projets en cours:

- Les avancées de l'étude sur le plan de circulation et de stationnement
- Le programme des travaux de voirie EPT
- Le budget participatif
- Le point d'étape sur la modification du PLU n° 3 et le PLUi

2° - La vie de votre quartier

- Le parking de la Mairie

Chaque comité de quartier fait également l'objet d'un compte rendu. Ce dernier est mis en ligne sur le site internet de la Ville.

3° - Temps d'échanges

1 – Projets en cours

- ✓ **Les avancées de l'étude sur le plan de circulation et de stationnement**

Afin d'améliorer les conditions de circulation et d'optimiser le stationnement (partage de la voirie, stationnement alterné), la Ville travaille depuis octobre 2023 avec le bureau d'étude Ingétec sur l'élaboration d'un schéma multimodal de circulation et de stationnement. Il est articulé en plusieurs étapes et repose sur un grand volet de concertation auprès des Saviniens, habitants et commerçants, incluant balades urbaines sur site et ateliers avec plans.

Objectifs du futur schéma multimodal :

- Apaiser la circulation et favoriser le partage de la voirie pour tous les usages (piétons, PMR, trottinettes vélos, transports en communs, voitures et transports logistiques)
- Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'intérêts de la ville (écoles, services à la population, lieux culturels et sportifs, commerces et zones d'activités, gare, parcs…) selon les différents modes de déplacement et ainsi limiter les conflits d'usages
- Améliorer et fluidifier les circulations en résorbant les points noirs identifiés pour chaque mode de transport
- Uniformiser la règlementation de voirie tout en tenant compte des contraintes et des spécificités des différents quartiers de la ville
- Favoriser l'intermodalité et l'usage des transports en commun et des modes actifs
- Répondre aux besoins de stationnement dans tous les secteurs de la commune.

Plusieurs réunions ont ainsi été organisées l'une pour le secteur Plateau, l'autre pour le secteur de la Gare et une dernière pour les commerçants de la ville. Ces réunions ont eu pour objectif d'identifier les points de blocage et remédier aux conflits d'usages. Le bureau d'études analyse et réalise désormais plusieurs scénarios d'évolution qui pourront ainsi répondre aux besoins des saviniens.

Les étapes suivantes se sont déroulées d'avril à juin 2024 :

- 3 ateliers de concertations ont eu lieu : deux avec les habitants et un avec les commerçants sur le même principe qu'en phase diagnostic.
- Des séminaires de travail avec les services gestionnaires et des évaluations multicritères des scenarii, suivis par un comité de pilotage de validation d'un scénario.

De juillet à octobre 2024, un schéma directeur de circulation et de stationnement sera élaboré. Une réunion publique sera organisée à l'automne prochain et le résultat de cette étude sera présenté lors des comités de quartier de l'automne prochain.

A noter que la boîte mail mise à disposition des riverains est toujours active : etudecirculation@savigny.org.

✓ Le programme des travaux de voirie EPT

L'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre a établi un diagnostic de la voirie communale selon le déroulé suivant :

● Caractérisation automatique des voiries (hors trottoirs et réseaux) selon 15 sous-critères (des « nids de poules significatifs » aux « fissures pontées »)
● Un classement par critère et une moyenne pondérée de 1 (excellent état) à 5 (état critique)
● 46 tronçons de rues ont été identifiés en « état critique »
● Une synthèse a été faite avec l'avis des services, notamment pour les trottoirs, les plaintes reçues, etc.

● 10 rues prioritaires ont été identifiées.

L'enveloppe annuelle (droits de tirages de 2 287 000 €/an) a été répartie comme suit :

● Un projet pluriannuel réfection complète (enfouissement des réseaux, restructuration de la chaussée, etc.) : environ 1 500 000 €.
● Des réfections ponctuelles (tapis, trottoirs) sans restructuration : environ 300 000 €.
● La mise en conformité des arrêts de bus et traversées piétonnes : environ 200 000 €.
● Des travaux divers (éclairage, SLT, autres) : environ 287 000 €.

Pour un programme de réfection complète, les rues qui ont été retenues sont :

→ 1er tronçon Paul Sumien (de Carnot à Grimoux ou Bellevue) : 2024/2025
→ Yser – St Michel – Capucines – Chardonnerets : 2025/2027
→ Suite et fin de Paul Sumien : 2027/2028
→ Jenner : 2029/2030

Les rues qui ont été retenues pour un programme de renouvellement de tapis (planification pluriannuelle en cours) sont : Leuthreau, Giroflées, St Saens et Cluny.

✓ <u>Budget participatif</u>

Dans le cadre du budget participatif 2023 avec une enveloppe budgétaire de 100 000 €, trois projets lauréats ont été choisis par les Saviniens, à savoir :

● Planter plus d'arbres et de végétaux dans la Ville : un verger urbain avec plantations d'arbres et arbustes fruitiers a été créé avenue Jean Marsaudon.

● Compléter l'offre de jeux dans les parcs : des jeux vont être ajoutés cet été au Jardin Ste Thérèse et au square du 14 juin.

● Equiper les bâtiments de récupérateurs d'eaux pluviales : une grande cuve de 20 000 L a été installée sur le site des services techniques municipaux et à usage des services (arrosage et nettoyage) et 6 petits récupérateurs d'eau de 300 L à installer sur les Chalets AELOE et parc Champagne, aux Résidences autonomie, à l'Ecole Kennedy et certains gymnases (à définir). (**Voir Annexe 3**)

Pour la nouvelle édition 2024, la Ville propose à nouveau une enveloppe de 100 000 € et chaque projet ne devra pas excéder une enveloppe de 30 000 €.

Le dépôt des projets : **entre le 15 juillet et le 30 août**. La fiche projet est disponible et téléchargeable sur le site Internet de la Ville
Etude de recevabilité et de faisabilité : **entre le 1er et le 30 septembre**

Vote des Saviniens : **du 1er au 31 octobre**
Annonce des projets : **à l'automne 2024**.

✓ Point d'étape sur la modification du PLU n°3 et le PLUi

Pour rappel, l'enquête publique a eu lieu du 5 février au 13 mars 2024.
Le 14 mars 2024, le commissaire enquêteur a établi un PV recensant 36 interventions.
La commune a répondu à ces interventions ainsi qu'aux avis des PPA (Projet Partenarial d'Aménagement) et de la MRAE (Mission régionale d'autorité environnementale).
Le commissaire enquêteur a rendu son rapport d'enquête intégrant les réponses de la commune le 14 avril 2024.
Le Conseil Municipal a été appelé à délibérer pour valider la modification n°3 du PLU le 27 juin dernier et le Conseil Territorial approuvera le dossier en octobre.
(Voir annexe 2)

2 – La vie de votre quartier

✓ Le parking de la Mairie

L'aspect environnemental dans la zone de l'Hôtel de Ville qui est fortement urbanisée, associé aux projets culturels portés par la Ville ont conduit à mener une réflexion sur le réaménagement complet du stationnement du secteur (**voir annexe 1**).

3 – Temps d'échanges

✓ Trop de stationnements ont été signalés dans les rues Albert 1er et Chamberlin aux abords de l'école du Sacré Cœur, mais également le STOP qui est régulièrement grillé à l'angle de la rue du Billoir et la rue Vigier. Beaucoup de véhicules prennent la rue du Billoir qui est à sens unique à contre sens. La Police municipale va multiplier leurs passages et verbaliser si besoin.

✓ Une demande d'interdiction de stationner a été faite pour le début de la rue Vigier (rue Henri Dunant), en sortant de l'autoroute. Cette demande sera analysée dans le cadre de l'étude globale.

✓ Les riverains souhaiteraient que les diagnostics de l'étude de circulation et de stationnement soient diffusés sur le site de la Ville. Les services précisent qu'à priori ce serait possible mais seulement à l'issue de l'étude.

✓ Plusieurs problématiques relevant de la voirie et de l'éclairage ont été soulignées : trous dans les trottoirs de la rue René Legros, nouvel éclairage à Led trop puissant, gros trous constatés à l'arrêt minute devant la gare. Ces remarques ont été transmises à l'EPT. Il est cependant rappelé que ces problèmes peuvent être signaler sur l'application citoyenne.

✓ Le square Ste Thérèse pourrait-il être fermé par un grillage ? S'il fallait grillager ce square, il faudrait prévoir la fermeture possible nocturne et les gardiens logés ne sont pas en capacité de le faire, ce qui impliquerait des sujets RH plus complexes.

✓ Serait-il possible d'identifier un endroit où déposer les arbres que les administrés souhaiteraient se débarrasser ? S'ils sont morts, ils doivent être emmenés à la déchetterie et s'ils sont en bon état, qualitatif et à transplanter, les propriétaires de ces arbres peuvent prendre contact avec le service environnement de la Ville qui s'en chargeront.

✓ Il a été constaté que l'installation des composteurs avaient entrainé la prolifération des rats. La compétence de la dératisation relève maintenant de l'EPT Grands Orly Seine Bièvre sauf pour les bâtiments municipaux.

✓ L'état des terrains/maisons abandonnés ou non entretenus entrainent également l'augmentation des nuisibles. Ce qui pose un réel problème pour les riverains résidant à proximité. C'est pourquoi Monsieur le Maire a souhaité mettre en place une procédure pour les biens sans maître et les biens en état d'abandon manifeste :

- Pour les biens sans maître, la finalité de la procédure étant de délibérer pour incorporer le bien dans le patrimoine de la commune et Monsieur le Maire prend un arrêté constatant l'incorporation dans le domaine de la commune.
- Pour les biens en état d'abandon manifeste, la finalité étant que Monsieur le Préfet prenne un arrêté pour déclarer l'utilité publique et procéder à l'expropriation (engagé dans les 6 mois de la déclaration d'état d'abandon manifeste).

✓ Certains riverains regrettent qu'il n'y ait pas de jeux fixes dans la cour de l'Ecole Ferdinand Buisson et un portail plus haut. L'idée avait été évoquée mais certains parents se sont opposés car la cour serait réduite.